



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pratiques des « prépas » privées aux concours de médecine

Question écrite n° 10348

Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les pratiques commerciales agressives des préparations privées aux concours de médecine. Ces structures à but lucratif, qui ne délivrent pas de diplômes, proposent des cours payants, particuliers ou en groupe, aux étudiants souhaitant s'engager dans un cursus d'études médicales. Au fil des années, ces « prépas » privées se sont employées à aller chercher leurs élèves au plus près de leur lieu de scolarité. Quand elles ne démarchent pas aux abords des établissements scolaires, ces structures se font inviter dans les forums organisés dans les lycées ou sont présentes lors d'évènements importants tels que les salons de l'étudiant. Progressivement, ces « prépas » ont imposé l'idée que la réussite d'un *cursus* médical était impossible sans avoir suivi leurs cours préparatoires, en parallèle d'une inscription à l'université. De ce fait, certains jeunes, dont les familles modestes ne peuvent financer de telles « prépas », renoncent aujourd'hui à s'engager dans des études de médecine. Le coup d'arrêt porté à l'ascenseur social par les pratiques de ces « prépas privées » suscite la vive émotion d'universitaires qui constatent l'aggravation du phénomène. Partageant leur légitime indignation, il lui demande de lui indiquer les dispositions qu'elle entend mettre en œuvre, en lien avec son homologue de l'éducation nationale, pour remédier à cette situation et de lui indiquer si, notamment, des consignes seront transmises aux chefs d'établissement pour ne plus permettre le démarchage agressif de ces « prépas » au sein et aux abords des lycées.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Roussel](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10348

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 octobre 2023

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6933

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)